

# Avec JAMENDO "OUVREZ GRAND VOS OREILLES"

Sur Jamendo.com, plus d'une centaine d'artistes et groupes contemporains proposent leurs albums en libre téléchargement. Une démarche, a priori étonnante, que l'on retrouve de plus en plus sur la Toile. L'accès à la musique est gratuit, mais respecte la législation des droits d'auteurs grâce à la licence "Creative Commons".



Créée il y a à peine six mois, jamendo.com diffuse déjà une centaine d'albums sur son site. Cette plate-forme de téléchargements gratuits référence les artistes qui acceptent que leurs créations musicales soient téléchargées librement. "Le but est de promouvoir ces groupes et musiciens en les diffusant le plus largement possible tout en protégeant leurs droits d'auteurs grâce aux licences «Creative Commons»", commente Laurent Kratz, co-fondateur et directeur de Jamendo. "Cette nouvelle licence permet à l'artiste de déterminer ce qu'il autorise ou non sur son oeuvre, par exemple l'interdiction d'une utilisation commerciale ou sa modification."

Jamendo héberge directement les fichiers audio, mais les publie surtout sur les réseaux peer-to-peer (P2P) comme eMule, BitTorrent ou encore Kazaa. On peut s'étonner que les artistes acceptent si facilement cette diffusion massive et gratuite. "Nous nous intéressons particulièrement aux artistes locaux, régionaux, autoproduits et indépendants qui veulent remplir leurs concerts et vendre leurs CD à la sortie", explique Laurent Kratz. "Jamendo les soutient en publiant leurs liens, une galerie photo, un agenda concerts, sans oublier les appréciations des internautes. Grâce à cette vitrine et à l'échange

peer-to-peer, les artistes peuvent se faire connaître et diffuser à moindre coût leur musique."

Jamendo propose enfin un système de rémunération directe et volontaire de la part du public vers les artistes, sous la forme de dons ou de parrainage. Suivant le type de paiement, 90% à 100% du montant payé par un internaute sera versé directement à l'artiste. Concernant Jamendo, ses revenus proviennent essentiellement de la publicité. La société collecte également 50 cts d'euro par contribution volontaire (minimum 5 euros). Laurent Kratz n'exclut pas la participation de sponsors et la mise en place progressive de partenariats avec des maisons de disque ou sociétés de productions intéressées par la notion de Creative Commons.

## La voix est libre

La société PeerMajor, propriétaire de Jamendo et basée au Luxembourg, a sérieusement investi dans le projet et est persuadée de sa viabilité économique. S'inspirant du modèle existant dans le monde des logiciels libres, PeerMajor a choisi d'adapter cette stratégie au domaine de la musique. De nombreux sites relaient aujourd'hui ce type d'initiative. Vous trouverez des dizaines de références sur l'excellent site <http://culturelibre.net>.

Dans le monde francophone, Jamendo surprend par son professionnalisme et



▲ **SUR [WWW.JAMENDO.COM](http://WWW.JAMENDO.COM), RETROUVEZ AUSSI LA SÉLECTION DU SITE, LES DERNIERS ALBUMS À COMMENTER ET À TÉLÉCHARGER, UN FORUM, LES DERNIERS DONS EFFECTUÉS, UN AGENDA POUR LES CONCERTS, ETC.**

par la qualité de ses services Web. Mais elle n'est que l'émanation d'un mouvement bien plus vaste : il faut comprendre que la grande majorité des groupes français n'ont pas accès aux circuits de distribution traditionnels des majors. Ceux qui percent le font grâce à la scène et au soutien direct du public. Puisque les investissements se concentrent sur des standards de plus en plus étroits, cette tendance "Musique libre" est en pleine effervescence et le peer-to-peer y a un rôle essentiel à jouer. Et pour paraphraser le groupe Godon ([www.godon.org](http://www.godon.org)), qui mène depuis la rentrée une campagne d'information à propos des alternatives libres et de la libre diffusion de la musique : "La route est longue, mais la voix est libre".

Site : [www.jamendo.com](http://www.jamendo.com)